



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Fonction publique hospitalière - Complément de traitement indiciaire

Question écrite n° 32930

#### Texte de la question

Mme Béatrice Descamps attire l'attention de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur l'exclusion des agents du social et du médico-social du complément de traitement indiciaire. Le décret n° 2020-1152, qui définit le complément de traitement indiciaire, exclut du bénéfice de l'augmentation de 183 euros net par mois les agents des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (hors Ehpad). Cela représente plusieurs dizaines de milliers d'agents hospitaliers, soit environ 5 % des agents de la FPH. Elle lui demande de bien vouloir l'éclairer sur cette disparité, et ce qu'il est envisagé pour remédier à cette situation, quelle que soit l'affectation ou l'établissement.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Descamps](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32930

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Transformation et fonction publiques](#)

**Ministère attributaire :** [Transformation et fonction publiques](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 7019

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)